

## **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que lors de la séance du conseil prévue pour le **lundi 22 septembre 2025** à 20 heures à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est, le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée relativement à la propriété située au **3058 DE LA RUE DU PLATINE** (lot 5 209 727 au cadastre du Québec), à Rouyn-Noranda. Cette demande de dérogation mineure a été présentée en raison de la construction projetée d'une clôture et de la localisation d'une thermopompe dont les éléments de non-conformité par rapport au règlement de lotissement N° 2015-845 de la Ville de Rouyn-Noranda seraient les suivants :

- la clôture aurait une hauteur de 1,52 mètre au lieu du maximum de 1 mètre autorisé en cour avant;
- la thermopompe est installée en cour avant alors que la réglementation autorise ces équipements en cour latérale ou arrière seulement.

Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de permettre la construction d'une clôture et la régularisation de la thermopompe, tel que ci-dessus mentionné, ainsi que permettre leur maintien pour la durée de leur existence. Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur ladite demande et celle-ci est disponible pour consultation au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 26<sup>e</sup> jour de d'août 2025  
et publié le 3 septembre 2025



Angèle Tousignant, greffière